



Chartres de Bretagne Le 04 janvier 2021

Cher(e) adhérent(e) de notre fédération, J'ai l'honneur et le plaisir de vous inviter à participer aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FEPEM 35 qui aura lieu le

Dimanche 7 février 2021 à 9h15

Pour des raisons de crise sanitaire et de manque de visibilité, les travaux de l'AG se dérouleront en visioconférence (le lien et les documents seront transmis à réception de la fiche de participation/inscription) ci-jointe

Ordre du jour : Accueil à 9h15 pour mise en place technique de la visioconférence

- Adoption du compte-rendu de l'AG ordinaire du dimanche 2 février 2020 à Acigné
- Rapport Moral du Président
- Rapport d'activités 2020
- Rapport Financier dont rapport des vérificateurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2021
- **Temps d'échange sur la situation actuelle et les perspectives (30 minutes)**
- Election du Conseil d'Administration (renouvellement du Tiers sortant)
- Vote du montant des cotisations 2022 (barème) : **pas d'augmentation des cotisations pour 2022**
- Projets 2021
- Propositions d'actions et pistes de réflexion pour 2022
- Désignation du lieu de l'AG ordinaire 2022 ainsi que choix de la date (article 13) : proposition : Dimanche 6 février 2022 à Rennes (Auditorium Paul Ricoeur/ Archives départementales)
- Questions diverses, propositions pour l'avenir

Important : Pour participer aux débats et aux votes de l'Assemblée Générale nous vous rappelons qu'il faut être à jour de la cotisation 2021. Chaque structure dispose de 2 voix pour les votes délibératifs. (Article 13)

A notre grand regret, l'Assemblée Générale ne se terminera pas par un apéritif et un repas offert aux participants par la FEPEM 35 .

Le traditionnel concert dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire est, malheureusement, reporté en 2022.

Malgré le contexte particulier de cette AG, nous comptons, plus que jamais, sur votre présence à ce temps fort statutaire de la vie de notre Fédération.

Salutations très cordiales, fédérales et musicales.

Yves Montagne
Président de la FEPEM 35

FEPEM 35 2 Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne
06.79.96.58.76
fepem.35@gmail.com

AG de la FEPEM 35 : Dimanche 7 février 2021 à 9h15
En visioconférence

Bulletin de participation/inscription

A remplir et retourner avant le Vendredi 29 janvier 2021

par courrier: à FEPEM 35 (M. Yves Montagne)

2 Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne

par mail: fepem.35@gmail.com

NOM : Prénom :

Fonction :

Représentant de l'école de musique/conservatoire :

ou de la structure de pratique artistique d'ensemble (orchestre, chorale, petit ensemble)

.....

Présence

- Assistera à l'Assemblée Générale de la FEPEM 35
- N'assistera pas à l'Assemblée Générale de la FEPEM 35

Candidature

- Propose sa candidature pour l'élection (renouvellement du tiers sortant) au Conseil d'Administration de la FEPEM 35

qui tiendra sa prochaine séance Judi 18 février 2021 à 9h30 en visioconférence

ou en présentiel à Montauban de Bretagne (en fonction de la situation sanitaire)

Pouvoir

- Donne pouvoir à (Nom, Prénom, Structure, Fonction) :

.....

Pour me représenter et voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2021

Fait à Le :

Signature

FEPEM 35 2 Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne

06.79.96.58.76

fepem.35@gmail.com